

France : comment faire pour que le « travail paye » ?

On entend souvent dire qu'en France « le travail ne paye plus ».

Pourtant, le salaire minimum est substantiellement plus élevé que les revenus de substitution (RSA, indemnisation du chômage) : le travail paye plus que l'inactivité.

Cette phrase « le travail ne paye plus » a trois justifications : l'écart très important entre le coût du travail pour l'employeur et le salaire net reçu par le salarié (le coin fiscal – le tax wedge – est très élevé en France) ; pour les salariés en bas de l'échelle des revenus, les dépenses contraintes (transport, logement, alimentation, assurances...) représentent une partie très importante du revenu ; enfin, le pouvoir d'achat du salaire a baissé depuis 2019 en raison du recul de la productivité du travail.

Comment peut-on accroître le salaire net ? On peut :

- fiscaliser les recettes de la protection sociale (comme au Danemark) ;
- réduire les cotisations sociales des salariés et augmenter un impôt dont l'assiette est plus large que les salaires (CSG ou TVA) ;
- faire payer par les retraités une partie plus importantes des dépenses de protection sociale ou bien freiner la croissance des retraites ;
- augmenter le salaire minimum (mais l'effet sur l'emploi non qualifié serait négatif) ;
- baisser les impôts sur les bas salaires et financer cette baisse par une taxation accrue des hauts revenus ou des hauts patrimoines.

Les pistes les plus prometteuses semblent être l'élargissement de l'assiette des impôts qui financent la protection sociale et une contribution accrue des retraités.

Patrick Artus

Conseiller économique senior

patrick.artus-ext@ossiam.com

✉ @PatrickArtus

📺 Patrick Artus

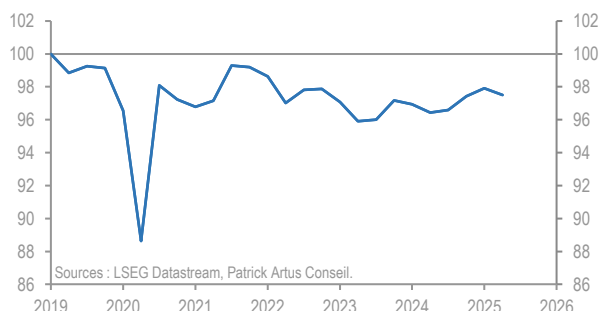
Communication marketing : ce document n'a pas été élaboré selon les dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières et ses auteurs ne sont pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

Pourquoi dit-on que le travail ne paye plus en France ?

La thèse « le travail ne paye plus » peut être défendue en raison :

- **du niveau élevé du coin fiscal** (tax wedge) en France (il s'agit de l'écart entre le coût du travail pour l'entreprise et le salaire net reçu par le salarié) ; le coin fiscal est de 47,9% en France et de 34,9% en moyenne dans les pays de l'OCDE ; un coin fiscal élevé est associé à un salaire net faible ;
- **du recul du salaire réel** depuis 2019 ([Graphique 1](#)) ;

Graphique 1
France : salaire moyen réel déflaté par l'IPCH
(100 : 2019.T1)



- **du niveau élevé des dépenses contraintes pour une personne ayant un revenu faible** ; pour le 1^{er} quintile de revenu, les 20% de personnes ayant le revenu le plus faible. Quand on ajoute la consommation de transport, de logement, d'alimentation, d'énergie, d'assurance et de télécommunications, on voit que ces dépenses absorbent 71% du revenu.

Cependant, le travail même peu qualifié, paye plus que l'inactivité.

Le SMIC (salaire minimum) est aujourd'hui de 1426 euros par mois nets, alors que le RSA est, pour une personne seule, de 647 euros par mois, pour un adulte seul avec deux enfants de 1164 euros par mois ; alors que l'indemnité de chômage représente en moyenne 71% du revenu d'activité.

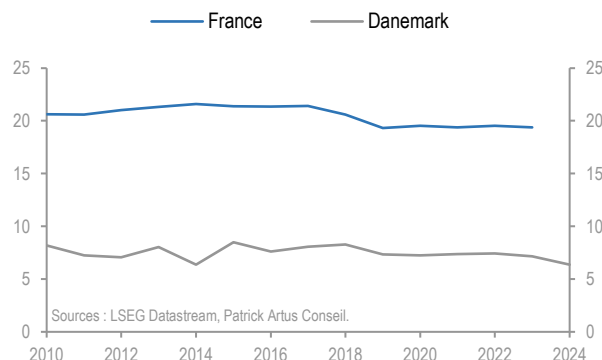
Comment peut-on augmenter le salaire net ?

On peut examiner plusieurs pistes pour augmenter le salaire net reçu par les salariés.

1. Fiscaliser les recettes de la protection sociale

Faire reposer le financement de la protection sociale sur des impôts (taxation des revenus en particulier) et non sur des cotisations sociales ; le Danemark est un exemple de cette solution ([Graphique 2](#)).

Graphique 2
Cotisations sociales (en % du PIB valeur)



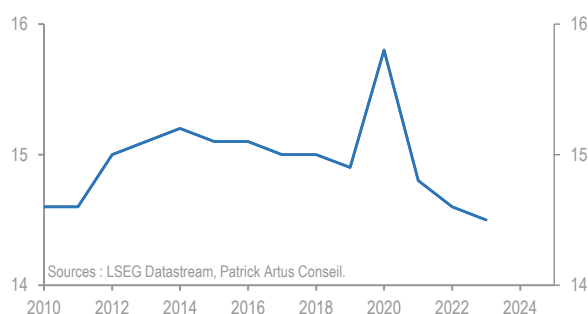
2. Dans le même ordre d'idées, réduire les cotisations sociales des salariés et augmenter un impôt dont l'assiette est plus large que les salaires (CSG ou TVA)

Cela permettrait de faire peser le financement de la protection sociale aussi sur d'autres revenus que les salaires (revenus du capital, importations dans le cas de la TVA). Beaucoup de pays utilisent un taux de TVA supérieur au niveau français (20%), 22% en Italie, 23% au Portugal et en Irlande, 25% en Espagne, en Belgique, en Suède et au Danemark, 25,5% en Finlande.

3. Faire payer par les retraités une part plus importante des dépenses de protection sociale

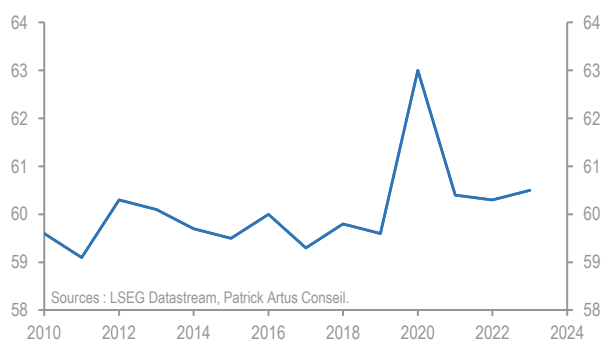
Une hausse des cotisations sociales ou de la CSG payée par les retraités ou bien la réduction progressive du poids des retraites (**Graphique 3**) permettrait de diminuer le coin fiscal.

Graphique 3
France: dépenses publiques de retraite
(en % du PIB valeur)



4. Accroître le salaire minimum (Graphique 4), ce qui se diffuserait aux bas salaires.

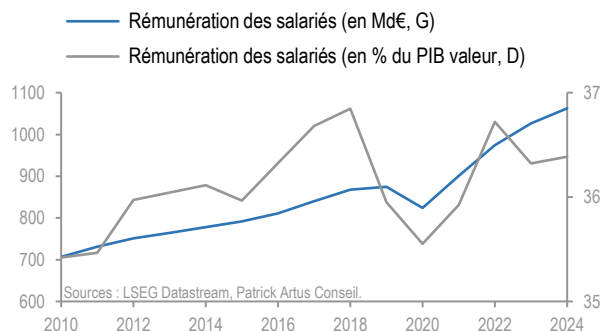
Graphique 4
France : salaire minimum (en % du salaire médian)



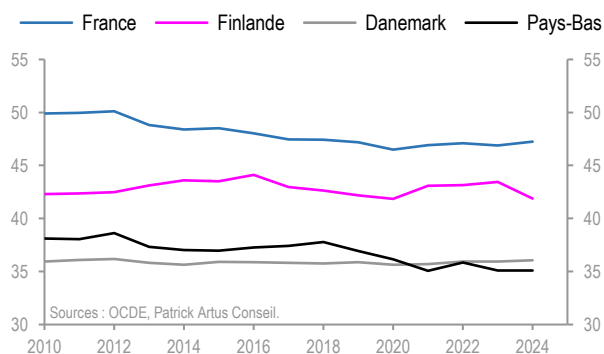
5. Baisser les impôts (cotisations sociales, CSG) sur les bas salaires et financer cette baisse par une taxation accrue des hauts revenus ou des hauts patrimoines

La hausse de la taxation des hauts revenus ou des hauts patrimoines ne permettrait que de réduire très faiblement le coin fiscal. Une telle taxation peut difficilement rapporter plus de 20 milliards d'euros, ce qui réduirait seulement de 1 point de pourcentage le coin fiscal (le tax wedge) si elle réduisait les impôts des salariés (**Graphique 5/6**).

Graphique 5
France: rémunération des salariés des entreprises
(salaires et charges sociales)



Graphique 6
Coin fiscal (en % du coût du travail)



Synthèse : Quelle est la piste la plus efficace ?

Il y a un large consensus autour de l'idée que le coin fiscal (le tax wedge) est trop élevé en France, et qu'il faudrait pouvoir accroître les salaires nets reçus par les salariés, particulièrement les salariés à revenu faible. La hausse du salaire minimum aurait un effet négatif sur l'emploi non qualifié ; la hausse de la taxation des hauts revenus ou des hauts patrimoines ne permettrait que de réduire très faiblement le coin fiscal.

Les pistes les plus efficaces semblent être :

- **substituer un impôt à assiette large aux cotisations sociales**, ce qui aurait l'effet favorable de permettre une hausse du salaire réel net et d'être redistributif ;
- **faire payer par les retraités une part plus importante des dépenses de protection sociale, ou bien réduire la générosité du régime des retraites**, ce qui sera de toute manière nécessaire en raison de la baisse continue du ratio du nombre de cotisants au nombre de retraités (de 1,7 aujourd'hui à 1,3 ou 1,4 dans 40 ans), et qui serait justifié par le niveau élevé des dépenses de santé des retraités (la dépense de santé pour une personne d'âge compris entre 75 et 84 ans est de 6448 euros par an, contre 1807 euros pour une personne de 17 à 59 ans).

Avertissement

Ossiam, filiale de Natixis Investment Managers, est un gestionnaire d'actifs français agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (Agréement n° GP-10000016). Bien que l'information contenue dans le présent document provienne de sources jugées fiables, Ossiam ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie quant à l'exactitude de toute information dont elle n'est pas la source. Les informations présentées dans ce document sont basées sur les données du marché à un moment donné et peuvent changer de temps à autre. Le présent document a été préparé uniquement à des fins d'information et ne doit pas être considéré comme une offre, une sollicitation d'offre, une invitation ou une recommandation personnelle d'acheter ou de vendre des actions participantes, tout titre ou instrument financier d'un Fonds Ossiam, ou de participer à toute stratégie de placement, directement ou indirectement. Il est destiné à être utilisé uniquement par les destinataires auxquels Ossiam le met directement à disposition. Ossiam ne traitera pas les destinataires de ce document comme ses clients du fait qu'ils aient reçu ce document. Tous les renseignements sur la performance présentés dans ce document sont fondés sur des données historiques et, dans certains cas, sur des données hypothétiques, et peuvent refléter certaines hypothèses à propos des frais, des impôts, des charges de capital, des attributions et d'autres facteurs qui influent sur le calcul de rendements. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont des énoncés de notre jugement à cette date et sont susceptibles de changer sans préavis. Ossiam n'assume aucune responsabilité fiduciaire pour les conséquences, financières ou autres, provenant d'un placement dans un titre ou un instrument financier décrit dans ce document ou dans tout autre titre, ou de la mise en œuvre d'une stratégie de placement. Les informations contenues dans ce document ne sont pas destinées à être distribuées ou utilisées par une personne ou une entité, par un pays ou une juridiction, où cela serait contraire à la loi ou à la réglementation ou qui assujettirait Ossiam à toute exigence d'inscription dans ces juridictions. Ce document ne peut être distribué, publié ou reproduit, en entier ou en partie.